

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 09 Juillet 2026



HAUT-LANGUEDOC
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

16 Place du Foirail
34220 Saint-Pons de Thomières
Département de l'Hérault
Sous-Préfecture de Béziers

Conseillers en exercice :	50
Conseillers présents :	32
Conseillers ne prenant pas part au vote :	0
Pouvoirs :	12
Voix délibératives :	44

L'an deux mille vingt-six, le 09 juillet, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 01 juillet 2026, s'est réuni, à 18h30, sous la présidence de Monsieur Patrick CABROL, à la salle du foyer de la Maison des Loisirs à Saint Pons de Thomières

Étaient présents : André ARROUCHE ; Anne Marie BAEZA ; Marie José BONNET ; Grégory BOULET ; Patrick CABROL ; Michel CARQUET ; Pascal CHIAISSO ; Roland COUTOU (représenté par sa suppléante Martine LUGAGNE) ; Jean Yves DUFAUD ; Béatrice FALCOU ; Delphine GAZEL ; Bruno GIRONA ; Laurie GOMEZ ; Magali GUIRAUD ; Jean Pierre LAVABRE ; Christina LIGNON ; Benoit MARSAUX ; Stéphane MERCY ; Françoise PEREZ ; Bernard PETIT (Représenté par sa suppléante Roseline DUCHAMP LABARRIERE) ; Maxime PISSANE ; Franck POUJOL RICARD ; François RUBIRA ; Thérèse SALAVIN ; Jean Marc SALEINE ; Cécile SEGUIN ; Alain TAILHAN ; Claude TARRAGA ; Théodorus VAN DER RAADT ; Arnaud VIALANEIX ; Dominique VIDAL ; Betty WAMPFLER

Avant donné pouvoir : Jean-Pierre BARTHES à Patrick CABROL ; Denis BILLO à Claude TARRAGA ; Bernard FONTES à Jean-Marc SALEINE ; Nadège GIL à Delphine GAZEL ; Amanda LANET à François RUBIRA ; Corinne LOPETEGUI à André ARROUCHE ; Luc LOUIS à Jean Yves DUFAUD ; Fabrice MARCHAIS à Stéphane MERCY ; Marie MAYNADIER à Michel CARQUET ; Nolwenn MILLET PION à Cécile SEGUIN ; Bruno ORTIZ à Béatrice FALCOU ; Patrick RAVIER à Thérèse SALAVIN

Étaient absents : Henri ALAVREZ ; Olivier AZEMA ; Lionel IVANISEVIC ; Sylvie MIQUEL ; Henri ROGNON ; Thierry SALLES BLAYAC

A été élu secrétaire de séance : Thérèse SALAVIN

Délibération n° : 2026.07.09/137

Objet : Opération « Dégustons l'été » 2026 = 2^{ème} affectation de subvention

VU les statuts de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux et notamment ses compétences en matière de Développement économique ;

VU la délibération n° 2026.06.04/110 relative à une première affectation de subvention pour l'édition 2026 de l'opération « Dégustons l'été »

CONSIDERANT que l'opération « Dégustons l'été » consiste à accompagner les initiatives communales ou associatives du territoire qui mettent en valeur les productions locales pour la période allant du 1^{er} juin au 30 septembre de l'année ;

CONSIDERANT que suite aux candidatures des communes, il est nécessaire de procéder à une affectation de subvention complémentaire pour l'édition 2026 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir ouï et délibéré, à l'**UNANIMITÉ** (43 POUR – 1 ABSTENTION)

- **Valide** l'affectation de subvention complémentaire dans le cadre de l'opération « Dégustons l'été » pour l'exercice 2026 comme suit :

Commune	Evènement	Spectacle	Nom organisateur	Montant sollicité
Beaufort	Randonnée vigneronne	Animation musicale	Comité de fêtes beaufortais	500 €

- **Mandate** Monsieur le Président pour régler toutes les démarches administratives financières et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures

Le Secrétaire de séance
Mme Thérèse SALAVIN



Le Président
M. Patrick CABROL

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr